Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la poste. Un an	60 francs	Annonces	la ligne 0,40
Six mois	30 francs	Réclames	— 0,75
Trois mois	15 francs	Faits-divers	— 1,50
Départem. non-limitrop. et Etrang.	port en sus	Chronique locale	— 4,00

TEMPÉRATURE

Lille, le 18 juin.

Minimum, nuit, abrité	12°6
Minimum, nuit, découvert	12°0
Surface du sol, 8 h. du matin	17°0
A 1 mètre de profondeur	14°0
De l'air à l'ombre	15°0
Maximum, jour, à l'ombre	21°1
Maximum, jour, au soleil	24°0

Etat hygrométrique (8 h. m.) = °/° 70
Etat du ciel : Très nuageux.
Direction du vent : O.

BAROMÈTRE. — Le 18 juin (2 h. du matin) la pression est de 765 °/°
le 19 juin (2 heures du matin) la pression est de :

Temps probable. — En France, un temps nuageux et moyennement chaud est probable avec quelques orages dans le Sud.

SÉNAT

LE RACHAT DE L'OUEST

Après le discours de M. Boudenoot, la suite de la discussion, à la demande de M. Barthou, est renvoyée à lundi prochain, 2 h. 1/4.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 18 juin (Soir)

L'impôt sur le revenu

M. PUECH prend ensuite la parole de sa place et comme il ne se montre pas assez hostile à l'amendement Georges Berry et demande que dans le cas où la famille d'un commerçant industriel l'aide-t-il dans son travail le salaire des membres de la famille — la femme ou les enfants de l'industriel — soit compté parmi les frais généraux, M. PELLETAN proteste.

M. PUECH. — Ce peut n'être pas votre avis mais j'ai le droit de penser ainsi.

VOIX A DROITE. — M. Pelletan est leur pape ! (Rires).

M. CAILLAUX est un peu surpris par la question de M. Puech.

Evidemment, dit-il, lorsqu'un enfant, par exemple, du chef d'industrie, joue le rôle d'un ouvrier véritable, oui il y a bien de comprendre son salaire dans les frais généraux sinon, non. Puis le ministre combat l'amendement de M. Berry qui tend, dit-il, ni plus ni moins au maintien des patentes.

M. CAILLAUX fait le procès de la patente en citant l'exemple de sociétés qui paient d'autant moins qu'elles gagnent plus. Il n'y a pas dans ce pays deux personnes travaillant dans les mêmes conditions, tout faisant la même somme de travail qui paient la même chose. (Applaudissements).

INTERVENTION DE M. AYNARD

M. AYNARD ne prétend pas mettre en doute les chiffres à l'aide desquels M. Caillaux a prononcé la condamnation de la patente, mais il prétend que M. Caillaux n'a pas la « psychologie des affaires ». Il reproche précisément à la loi de M. Caillaux, d'être contraire aux mœurs françaises. (On rit à gauche).

M. AYNARD se retourne. — Qui a-t-il de risible.

DES VOIX. — Mais rien.

M. AYNARD. — A la bonne heure.

L'orateur insiste sur l'impopularité de la loi. Le commerce qui vit de discrétions de crédit aime que son chiffre soit soit respecté. (Appl. répétés).

Et c'est pour cela, pour qu'on respecte son chiffre soit qu'il paie sans murmurer un impôt si mal établi que les patentes. C'est pour cela que je me joins à M. Berry pour demander l'amélioration en même temps que le maintien du système des patentes.

M. Aynard continue sa démonstration. Il croit entendre M. Jaurès lui faire une objection, mais il s'est trompé.

M. JAURÈS. — *Je n'ai rien dit, M. Aynard.* Je suis l'un des écouteurs les plus obstinés de cette chambre et vous me rendez la chose facile. (Très bien, rires et applaudissements).

M. Aynard est vivement applaudi au centre et à droite. Ses amis lui serrent les mains.

M. BRISSON met aux voix la prise en considération de l'amendement de M. Georges Berry.

L'AMENDEMENT BERRY REJETÉ

Pour la prise en considération 217, contre 285.

LES SÉANCES DU MATIN

M. PELLETAN demande qu'il y ait séance tous les matins et M. Ch. Benoist lui répond : « Vous n'y viendrez pas ».

M. AYNARD s'élève contre le système qui consiste à expédier en séances du matin les réformes d'une aussi grande importance. C'est au moment où nous abordons la partie la plus délicate du projet que le président de la commission et le ministre nous proposent cette mimique de discussion qu'on appelle les séances du matin. (Appl. répétés). L'opposition que vous avez écartée systématiquement de la commission, n'a pas fait la moindre obstruction. Laissez-lui au moins l'honneur et la consolation de discuter jusqu'au bout.

Nous pourrions nous en remettre pour établir les choses à leur point au Sénat mais comme mes amis de l'opposition j'ai trop le respect de l'assemblée à laquelle j'appartiens pour penser ainsi. (Appl. répétés).

Je supplie la Chambre de ne pas discuter ces séances du matin auxquelles personne finalement ne viendrait, et je souhaite que mes collègues ne donnent pas raison aux mots d'un grand républicain qui disait, il y a quelques jours, que le pire danger pour la République c'est que ses représentants pensent moins à voter des réformes réalisables qu'à émettre des vœux retentissants (Vifs appl.).

M. CAILLAUX essaie de rallier la majorité ébranlée et insiste sur la nécessité d'aboutir. Quoiqu'en pense M. Aynard, le pays attend avec impatience la réforme que nous lui avons promise et vous qui sourient et secouez la tête je vous donne rendez-vous devant le suffrage universel (Applaudissements à gauche).

Si vous êtes si désireux que cela de faire aboutir les réformes sociales lui répond M. LASIES, vous feriez mieux, au lieu de demander à la Chambre des séances du matin, de demander au Sénat de s'occuper dans ses séances de l'après-midi des retraites ouvrières (Rires).

SEANCE LE MARDI ET LE VENDREDI

M. BRISSON consulté la Chambre sur la proposition de M. Pelletan. A mains levées la Chambre décide de siéger le mardi et le vendredi matin pour discuter l'impôt sur le revenu.

La séance est levée à 6 h. 10 et la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Aujourd'hui discussion des interpellations sur le Maroc.

LES RESPONSABLES

Un brave enfant de Lille vient de mourir au Maroc.

Après vingt, après cent autres, c'est une nouvelle victime de cette guerre lointaine.

Ils sont tombés, ces vaillants jeunes gens de France, en faisant héroïquement le sacrifice de leur vie pour la patrie. Ils sont morts pour le drapeau, pour la France.

Salut à leur mémoire, gloire à leur nom !

Mais qui a engagé l'honneur et le drapeau de la patrie dans cette guerre ? Pourquoi, dans quel but a-t-on déchaîné dans ces sables brûlants le fléau des combats ?

Qui ? On le sait : C'est le gouvernement maçonnique, incarné dans le parti radical, c'est le gouvernement soutenu, approuvé, applaudi par MM. Doumergue, Delecroix, Guislain et les autres.

Pourquoi ? Dans quel but ? Nul ne le saurait dire — M. Clémenceau lui-même ne pourrait indiquer les résultats qu'il poursuit dans cette guerre qui n'a pas même été déclarée.

La Constitution républicaine stipule que le gouvernement ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment des Chambres.

Or, nous sommes en guerre, nos flottes ont bombardé, nos troupes ont débarqué le canon a tonné. Il y a eu campagne véritable, où, tant à l'est qu'à l'ouest du Maroc, les effectifs d'un corps d'armée ont été engagés.

Et il n'y a pas eu de déclaration de guerre. On a baptisé cette guerre « simple opération de police », comme Gorenflot baptisait carpe un lapin ; et moyennant cette supercherie hypocrite, on a guerroyé avec acharnement.

Et au lieu de rappeler le gouvernement au respect de la Constitution, la Chambre bleu-horizon n'a cessé d'approuver cette violation de la loi républicaine par le gouvernement de la République.

Et maintenant, on voit où nous en sommes.

Depuis des siècles le Maroc était divisé, livré à l'anarchie. C'était sa faiblesse, et depuis que nous sommes en Algérie, c'était notre sécurité. Nous n'avions rien à craindre d'un sultan voisin qui n'avait qu'un vague pouvoir sur de vagues parties de son empire.

Et voilà que, par cette guerre stupide, nous avons réussi à réaliser l'unité marocaine. Des profondeurs désertiques du Sud jusqu'aux portes de Tanger, Moulay-Hafid est le sultan incontesté, et notre pâle protégé n'a plus une ombre de pouvoir.

Voilà le chef-d'œuvre qu'a opéré l'incohérence politique blocarde.

Il faut que le peuple sache qui est responsable de tout ce sang français versé là-bas en pure perte, des sommes énormes englouties dans cette folle et criminelle aventure, de cette risée qui éclate dans toute l'Europe à nos dépens, des dangers de guerre continentale que nous provoquons à plaisir par cette vaine équipée.

On ne peut pas dire, cette fois, que la faute est aux cléricaux. On ne peut pas dire que la « main des Jésuites » est dans cette affaire et que ce sont les « réactionnaires » qui ont monté le coup.

Non ! Toute la responsabilité de cette ruineuse et déshonorante histoire retombe sur nos députés et gouvernants blocards.

C'est eux, et eux seuls, qui sont responsables devant les familles en deuil, devant la France humiliée et appauvrie, devant l'Europe moqueuse et devant l'Histoire qui sera sévère, si elle est juste, à l'égard des criminels imbéciles qui nous ont fourré dans ce guêpier.

Et c'est ainsi que s'enfle, jour par jour, le dossier formidable de la Franc-Maçonnerie régnante pour le date où la France, s'étant enfin ressaisie, instruira et jugera souverainement le procès de la Secte infâme dont la domination marque tous ses progrès par des ruines ou des cadavres, et dont tous les triomphes sont des défaites pour la patrie.

C.

Gazette du Nord

Depuis 31 ans, la paroisse si chrétienne d'**ESQUELBECQ**, n'avait pas eu le bonheur de voir un de ses enfants monter à l'autel. Aussi a-t-elle déployé toutes ses magnificences en l'honneur de **M. l'abbé Drieux**, professeur au collège de Tourcoing, qui a célébré ses prémices mardi dernier, 16 juin. Le gracieux village avait été décoré avec un goût parfait et une unanimité vraiment touchante ; partout le drapeau national flottait avec les bannières ; les inscriptions ornaient les arcs de triomphe élevés sur le parcours du cortège. Dès la veille la population tout entière s'était portée à la gare pour recevoir le nouveau prêtre à sa descente du train. Le maire d'Esquelbecq, l'honorable M. Bergerot, entouré de son Conseil municipal, harangue en excellents termes M. l'abbé Drieux, tandis que des enfants offraient des gerbes de fleurs.

Malgré le temps qui s'était gâté, la fête de mardi fut magnifique. Un grand nombre de prêtres distingués parmi lesquels nous avons reconnu M. le Doyen de St-Amand de Bailleul, M. le Vice-Doyen Pellyser, M. le Supérieur du Petit Séminaire d'Hazebrouck, plusieurs curés du voisinage, des professeurs du collège de Tourcoing, etc., avaient pris place dans le cortège qui alla chercher l'officiant à sa demeure. Les enfants des écoles, la Fanfare, la Jeunesse Catholique, les Enfants de Marie formaient une longue et touchante procession. Pendant la messe d'excellents artistes exécutèrent des Motets variés sous la direction de M. l'abbé Vandewaële, maître de chapelle au Petit Séminaire. Nous avons spécialement admiré la voix suave de M. Auguste Denze qui donna le « Sanctus » de Gounod, et un « O Salutaris » de Faure.

Le sermon de circonstance fut prêché avec une onction délicieuse par M. le Supérieur du Petit Séminaire d'Hazebrouck, qui fit ressortir la grandeur de la dignité sacerdotale en montrant comment elle procure la gloire de Dieu et la paix aux hommes.

Au repas de famille des toasts très remarqués furent prononcés par le nouveau prêtre, par M. le Curé d'Esquelbecq, M. le Maire, M. le Doyen de Bailleul et M. l'abbé Leleu, préfet des études au collège de Tourcoing.

Cette cérémonie à laquelle on peut bien dire que tout le pays a participé joyeusement, laissera une impression profonde et fera, comme on l'a répété mardi, germer des vocations nouvelles dans une terre si fertile.

On annonce la mort :

A **ARMENTIÈRES**, de **Mme Legrain**, née **Louise Vennin**, pieusement décédée le 16 juin, dans sa trente-huitième année, munie des Sacrements.

La défunte était l'épouse de M. François Legrain, le zélé employé au Secrétariat des Œuvres Catholiques de Lille, à qui nous exprimons toute notre sympathie en cette douloureuse circonstance.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui, en l'église du Sacré-Cœur à Armentières, à huit heures et demie.

Mardi, à neuf heures, ont eu lieu, en l'église de Notre-Dame de Pellevoisin, à **SAINT-MAURICE-LILLE**, les funérailles de **M. Louis Gény**, capitaine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 66 ans. Les honneurs militaires ont été rendus par une section du 43e de ligne.

Le capitaine Gény était engagé volontaire du 15 juin 1860, au 18e bataillon de chasseurs à pied ; il a fait la campagne du Mexique du 31 août 1862 au 12 avril 1867 ; il a également pris part à la campagne contre l'Allemagne de 1870-1871.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Nous apprenons le prochain mariage de **M. Henri Lemaire**, fils de M. Henri Lemaire, imprimeur, directeur de l' « Indicateur de Roubaix-Tourcoing », à Tourcoing, et de Mme Lemaire, née Stnoquet, avec **Mlle Valentine Bernard**, fille de M. et Mme Adolphe Bernard-Deschamps, de **ROUBAIX**.

Le mercredi 24 juin, seront célébrés, à douze heures et demie, en l'église Saint-Pierre, à **DOUAI**, les mariages de **Mademoiselle Noémie Franquet** avec **Monsieur Désiré Descamps**, du Blanc-Seau, à **TOURCOING** ;

Et de **Mademoiselle Louise Garon**, de **FIVES-LILLE**, avec **Monsieur Auguste Franquet**.

QUE VOUS FAUT-IL ?
Un domestique
Une cuisinière
Une bonne

Faites une annonce dans la *Croix du Nord*.

L'INSERTION 0 FR. 60

Bureau des annonces de la « Croix du Nord », 1, Rue des Sept-Agaches (Grand-Place), Lille.

LES BANDITS D'HAZEBROUCK

devant la Cour d'Assises de Saint-Omer

LA JOURNÉE DE JEUDI

Audience du matin

L'ARRIVÉE DES TÉMOINS. — UNE LETTRE D'AUGUSTE POLLET AU PRÉSIDENT. — UN MAUVAIS QUART D'HEURE POUR LES NOTE ET OVARLET. — BANQUETS CHEZ OVARLET.

Saint-Omer, 18 juin.

Pour voir une des curiosités de l'affaire Pollet, il n'y a qu'à se trouver à la gare de Saint-Omer, vers huit heures et demie du matin, à l'arrivée du train d'Hazebrouck.

Du pays de Poperinghe ou du pays de Merville, il faut passer par Hazebrouck pour aller à Saint-Omer.

Tous les témoins arrivent donc par le même train.

Aujourd'hui, en majorité, c'étaient des paysans et des gendarmes belges.

Les gendarmes n'ont pas le bonnet à poil de cérémonie, mais un simple képi à large bord rouge. Leur poitrine est barrée de brandebourgs blancs et ornée d'une décoration, comme la poitrine de presque chaque citoyen belge.

Les paysans sont endimanchés et rasés de frais. Pour la circonstance, ils ont tiré du coffre leurs beaux habits noirs, la jaquette, restée un peu frippée, la haute casquette de soie, et le pantalon dont les bordes ont été soigneusement retroussés jusqu'à mi-jambe, bien que le temps soit magnifique. Ils n'ont pas oublié leur parapluie — serait-ce, pour ce soir, signe d'orage ? — le légendaire parapluie vert, à vraies baleines, retenues en haut par une ficelle.

Les paysannes, au teint coloré, ont les jupes courtes, le châle de laine, le chapeau à fleurs et naturellement, le grand panier à provisions.

Ils sont de Neuve-Eglise, Wateu, Westoutre, Elverdinghe, Voormezeele, Poperinghe, Crombecke, Langemarck, Pollinchove et autres lieux.

***

Tout ce monde-là entre à neuf heures au Palais de Justice.

Gendarmes français et agents de la police de Saint-Omer exigent la production de l'assignation.

Dans la salle, à peine les témoins sont-ils entrés que la Cour est annoncée et que l'huissier d'audience fait l'appel de leurs noms et qu'on les conduit dans la grande salle du tribunal civil.

Avant de continuer l'audition des témoins, interrompue hier au vol de Caestre, M. le Président dit aux jurés qu'il a reçu une lettre d'Auguste Pollet, qui demande à s'expliquer encore sur ce vol, car il ne veut pas passer pour menteur !

D. — Qu'est-ce que vous avez à dire, Auguste Pollet ?

R. — Mon frère a eu l'air de m'accuser hier pour dégager Note. Eh bien ! j'ai su, une dizaine de jours après, tous les détails du vol, par mon frère Evariste, qui est mort. Note est allé voler avec mon frère.

***

Note passe ici un mauvais quart d'heure. Il ne s'agit que de lui, et d'Abel, bien entendu.

Ils ont volé chez Griboral, à Vermelles, chez Sovez à Laventie, chez la veuve Duriez à Gonnehem, chez Beaufort à Sailly-Labourse.

Les époux Ovarlet sont impliqués aussi dans ces affaires, comme recéleurs.

Ce n'est pas sans difficulté que Note et sa femme, Ovarlet et la sienne reconnaissent leur participation ; ils se contredisent, d'ailleurs ; de son côté, mais pour lui-même, Abel Pollet, qui a une mémoire excellente des dates, des noms et des moindres circonstances, se pique de mettre les points sur les i.

Les autres veulent être rétors. Ils ne parlent pas sans avoir réfléchi et ne finissent par avouer que quand ils ont suffisamment tourné autour du pot.

***

Un jour, il y avait banquet chez Ovarlet. Abel Pollet se charges de garnir la table. Il choisit les jambons de Griboral, de Vermelles, et l'on festoya.

Une autre fois, la femme Ovarlet dit à Pollet que son mari désirait une montre et une bicyclette. Abel Pollet eut vite fait. Dans la nuit du 10 au 11 juin 1901, il visita la maison de M. Beaufort et en rapporta le vélo et quatre montres.....

Ovarlet prétend avoir rendu la bicyclette, mais il ne dit pas — ce que vaillamment affirment les témoins — qu'il a été forcé de la rendre par le propriétaire lui-même.

***

Josieu, beau-frère d'Ovarlet, a un système de défense qui n'est pas banal.

— Vous avez reçu du lard d'Abel Pollet.

— Du lard ? Non, Monsieur le Président.

— Vous l'avez avoué à l'instruction.

— Je n'en ai pas reçu. Mais mon avocat m'avait dit d'avouer tout ce qu'on me demanderait.

— Mais, enfin, vous en avez reçu ?

— Non. Et, d'ailleurs, je n'aurais pas pu avoir du lard sans que ma femme le sache.

Quelques minutes plus tard :

— Vous avez reçu une chemise volée, Josieu ?

— Non, Monsieur le Président.

— Vous l'avez avoué à l'instruction.

— Oui, mais sur le conseil de mon avocat, comme d'autres choses encore, mais je n'ai pas eu de chemise. Je n'aurais pas pu en avoir sans que ma femme le sache.

***

Le dîner des Longues-Pipes, chez Ovarlet.

Abel Pollet loge chez Ovarlet.

La société des Longues-Pipes doit y banquetter.

M. le Président. — Madame Ovarlet, vous avez dit à Abel Pollet d'aller voler de la viande pour le banquet ?

R. — Non, M. le Président.

Abel Pollet. — C'est à cause d'elle que j'ai quitté les fosses.

La femme Ovarlet. — Vous êtes un menteur, là. Vous avez été renvoyé.

Abel Pollet. — Ce n'est pas vrai. J'ai donné moi-même mes quinze jours.

La tentative d'assassinat de Calonne-sur-la Lys

VIFS INCIDENTS ENTRE LES FRÈRES POLLET

A tant voler, presque tous les jours, depuis le commencement de 1900, et nous sommes au 28 juillet 1901. Abel Pollet et Note se font pincer pour un vol chez le sieur Faës, à Vieux-Berquin.

Abel est condamné à quatre ans de prison, Note à un an avec sursis.

Abel Pollet, à peine sorti de prison, le 18 juillet 1905, continue ses exploits.

Dans la nuit du 17 au 18 juillet, vers minuit, Abel Pollet et Auguste Pollet s'introduisent, en cassant un carreau, chez M. Deron, 78 ans, demeurant à Calonne-sur-la-Lys. Ils tentent de l'étrangler et, après avoir fracturé tous les tiroirs, ils s'emparent d'une somme de 68 francs.

Ils avaient guetté l'instant où Deron se couchait.

Abel Pollet. — Je tiens à déclarer tout de suite que Léon Rauvart, qui avait été incriminé d'abord, n'était pas avec moi. Je ne l'accuse plus du tout.

M. le Président. — Qui était avec vous ?

R. — Ce n'était pas Fauvart.

Moi et mon compagnon sommes entrés. J'ai craqué une allumette et mon frère...

D. — Votre frère était donc votre compagnon ?

Abel Pollet fait un signe affirmatif et poursuit :

R. — ... S'est jeté sur M. Deron. M. Deron nous a dit que nous étions des lâches et des criminels de tuer quelqu'un pour dix francs. Je n'ai trouvé que dix francs, deux pièces de cent sous, dans une paire de bottines neuves. J'ai donné cinq francs et quelques sous à mon frère. J'ai donné un coup de bâton, mais deux ou trois coups de baïonnette.

M. le Président. — La victime avait reçu une trentaine de coups.

On fait passer aux jurés un gros bâton, sorte de manche de fourche, et une vieille épée rouillée que M. Deron laissait pendue à son lit, près de la muraille.

Auguste Pollet. — Tout ce qu'il dit est faux. Il a frappé beaucoup plus que deux ou trois coups. Cela se peut que j'aie frappé avec le bâton, je ne me souviens pas, et avec la baïonnette aussi, mais je ne me souviens pas non plus.

Cet incident d'audience soulève une vive émotion.

Auguste Pollet adresse, pour finir, à son frère, l'épithète : Espèce de brute !

Abel Pollet. — Eh bien ! M. le Président, demandez-lui ce qu'il a fait aux enfants du premier mariage de sa femme ? Il les a maltraités.

Auguste Pollet. — Nous ne sommes pas sur cette question-là.

Abel Pollet. — Et ce qu'il a fait à mon pauvre père et à ma pauvre mère. Il les a battus. Je n'en ai jamais fait autant. Il ne doit pas venir dire aujourd'hui que c'est moi qui ai tout fait. Pendant que je fouillais dans le lit et dans le placard, mon frère frappait M. Deron. Il est plus assassin que moi. Je n'ai donné qu'un coup de bâton.

L'attention redouble quand on fait entrer M. Deron, qui a heureusement guéri de ses blessures et qui a aujourd'hui quatre-vingt-deux ans.

Le pauvre vieillard mime la scène dont il a été victime, en racontant qu'il a reçu des coups de bâton sur la tête, qu'on a « saqué » avec un drap pour l'étrangler, qu'on l'a frappé avec le sabre pendu à son lit...

— Le plus grand, dit-il, était en avant ; le plus petit, en arrière.

Le plus grand, c'est Auguste.

— Ils ont frappé à deux et fort. On m'a volé 68 francs.

Auguste Pollet. — M. Deron est tellement vieux qu'il ne se souvient peut-être pas.

Abel Pollet. — Je n'ai pris que dix francs ; le reste, c'est peut-être mon frère qui l'a pris.

Auguste Pollet. — Je n'ai eu qu'une pièce de cinq francs et quelques sous à mon frère.

Abel et Auguste Pollet continuent à se donner démentis sur démentis à propos de l'emplacement de la baïonnette, qu'Abel prétend avoir prise sur le traversin, à propos de la lumière, qu'Auguste dit s'être éteinte, à propos de la trentaine de coups constatés par le médecin, et que celui-ci vient détailler à l'audience...

Puis M. le Président lève la séance et la renvoie à deux heures.

Audience de l'après-midi

Vol de 480 fr. chez Mme veuve Delville, à Beuvry, vol de lard chez M. Charles, à La Gorgue, vol chez Mme veuve Drouez, à La Gorgue, vol chez Mme Petitprez, à Merville, à la charge des frères Pollet, de Fauvart, de la femme Pollet, de Julienne et Angèle Platteel, tels sont les faits qui occupent le début de l'audience.

Les accusés reconnaissent en être coupables.

Le 1er avril 1905, Mlle Appourceau, fermière à Merville, était attaquée la nuit, dans son lit, par un individu, qui lui fermait la bouche avec une main. Un autre fouillait les meubles.

— Faut-il la tuer ? dit le premier.

— Non, réplique l'autre, mais qu'elle dise où est son argent !

Mlle Appourceau s'évanouit et fut longtemps malade de la frayeur qu'elle ressentit. Elle est aujourd'hui décédée.

Abel Pollet, Auguste Pollet, Vromant et Dehouck se sont reconnus les auteurs de ce crime.

Dehouck est un des complices des Pollet, actuellement en traitement à l'Hôpital d'Hazebrouck.

Auguste Pollet raconte comment la scène s'est déroulée. Il a fait la courte échelle à son frère pour escalader une barrière. Abel a saisi un bâton qu'il a donné à Vromant. Abel est entré le premier, Auguste deuxième, Dehouck troisième, Vromant quatrième. Abel et Dehouck se sont jetés sur la demoiselle. Auguste a fouillé les meubles. Vromant a fait le guet.

D. — La femme Herman vous avait indiqué la maison ?

R. — Je ne me souviens pas ; mais on disait toujours qu'il y avait de l'argent chez Appourceau.

D. — Vous connaissiez la maison ?

R. — Oui, puisque j'avais demeuré chez ma sœur, pas loin de là.

D. — Qui est-ce qui a demandé s'il fallait la tuer ?

R. — Dehouck. Nous avons répondu : Non, c'est une vieille, laisse-la tranquille. J'ai pris l'argent et l'ai distribué, mais j'ai « carotté » cent francs à mon frère.

D. — Abel Pollet, est-ce votre sœur qui vous a indiqué le vol à faire ?

R. — Pas précisément, M. le Président. Je lui ai posé des questions. Elle m'a dit où était l'argent et je l'ai trouvé.

D. — Vromant, vous reconnaissez tout cela ?

R. — Je n'avais pas de bâton en arrivant. C'est Dehouck qui l'avait d'abord. Il l'a

---

FEUILLETON 19

SŒUR GUENOLÉ

Par Kenavo

Ploch lançait maintenant un mauvais regard vers les girouettes de Coatfaut, indiquant, par-dessus la masse des bois, la place du château. L'usinier avait pu jeter son mépris sur les pauvres gentilshommes nullement à redouter parce que sans argent ; Jean de Penmarc'h se dressait devant lui comme un vrai rival. Les bénéfices de la papeterie et le chiffre d'affaires de la maison Montreuil, Ploch et Compagnie, devaient certes l'emporter sur les revenus en terre du gentilhomme riche, très riche pourtant. Mais l'influence de Jean s'accroissait de tout un passé d'attache à la terre bretonne. Ploch n'était qu'un intrus, tombé mal à propos chez un peuple jaloux de ses vieilles traditions.

Ploch avait cependant dressé tout un plan politique. Keramel avait pour maire un sieur Lamelin, commis voyageur devenu marchand de vin. Il s'était établi dans le bourg d'où il rayonnait, plaçant sa marchandise même au delà du canton. Son bagout, sa prétendue capacité, ses belles promesses, avaient séduit les électeurs, comme les étiquettes de son Malaga vieux alléchaient ses clients. Le paysan non enfant se laisse si aisément tromper, même quand il s'en aperçoit.

Lamelin avait donc ceint l'écharpe municipale après la mort du vieux baron de Saint-Vran. Ce dernier l'avait conservée grâce à l'antique respect dont s'entourait son nom ; son fils, déjà trop chargé du poids de ses propres affaires, ne revendiqua point ce lot de l'héritage paternel.

Ploch connaissait mieux que personne la vénalité de son époque ; il l'exagérait même, jugeant, comme le font ordinairement les hommes, les autres d'après lui. Il savait le juste prix d'une conscience à vendre, absolument comme le maquignon, celui de la bête au marché. Il connaissait Lamelin par suite de certaines relations d'affaires, et savait que le marchand de vin ferait aisément de la mairie une transaction commerciale, et la céderait à bon prix.

Ploch maire, avec un conseil marchant comme les moutons de Panurge et Keramel était entre les mains de l'usinier ! Ploch monterait par degré à l'échelle politique : conseiller général.., député.., puis la retraite au Sénat. Lamelin trouverait une compensation honorable dans la dignité de conseiller d'arrondissement à vie.

L'arrivée de Jean de Penmarc'h jetait un caillou sous les roues du char de l'imaginatif triomphateur. Ce n'était plus une place facile à prendre, la mairie de Keramel : c'était un siège à faire !

CHAPITRE IX

Jean se mourait de spleen dans la belle solitude de Coatfaut. Il avait voulu fuir l'ennui : l'ennui l'avait suivi comme le mal intime que l'on porte en soi. Parisien exilé, il avait la nostalgie du boulevard, du mouvement, de la vie de la grande ville.

Chez ce descendant des vieux terriens bretons, l'atavisme n'était plus assez fort pour réveiller l'âme campagnarde. Les vieux serviteurs s'étonnaient de le trouver si triste au milieu des richesses de sa demeure. Le garde s'indignait respectueusement de l'indifférance du maître devant les chenils spacieux, aménagés pour recevoir une meute quasi princière. Le régisseur s'efforçait en vain de susciter l'enthousiasme du propriétaire à l'aspect des métairies et des bois du domaine.

Et serviteurs, garde, régisseur concluaient :

— Il faudrait ici une jeune dame avec notre jeune maître. Mais pourvu qu'il n'aille point la chercher à Paris comme son défunt père — Dieu lui fasse paix ! — Il faudrait encore fermer les volets du château.

Pour abréger l'ennui des longues journées, Jean se levait tard. Un matin, malgré le vif appel du jour, il sommeillait encore : on frappa vigoureusement à la porte. Jean s'éveilla en sursaut.

— Tual a la poigne dure pour un valet de bonne maison... Entre donc, imbécile, et ne fais pas tant de bruit ; je dors.

Sans ouvrir les yeux, le jeune homme se retourna du côté de la muraille.

— Bonjour, cousin, dit une voix mâle à l'accent de terroir fortement accusé. Je croyais le soleil levé ici comme à Kervran, et la journée commencée. Excuse-moi, Jean.

— Alban !

— Moi-même. J'ai déjà tué trois lièvres sur tes terres, et je t'apporte la dîme comme au seigneur. Alban tenait par les oreilles un beau lièvre au poil roux taché de sang.

— Tu es matinal et adroit comme pas un. Vous ne devez guère manquer de gibier à Kervran avec un fusil comme le tien !

— C'est une bombance, ce temps de chasse !... mais après la clôture nous faisons le carême avec les confitures de ma sœur Mélanie. Il y en a au moins cent vingt pots dans l'armoire. Ne rougis pas de ta famille, Jean, mais tes cousins sont de nobles gueux.

Alban disait cela sans fausse honte avec, au contraire, quelque chose de fier dans ses yeux bleu sombre. C'était un beau garçon, de vigoureuse allure dans son costume rustique de velours brun côtelé. Avec ses trente-cinq ans, il était le plus jeune de la famille de Saint-Vran dont il avait pris toute la beauté. Ses trois sœurs le gâtaient comme le dernier, le petit frère, et le vénéraient comme l'héritier, le chef des Saint-Vran.

Jean regardait son cousin comme un civilisé, un Pal-pi-bri, au jardin de l'Acclimatation.

— Quel drôle de bonhomme ! pensait-il, pas le sou, et avec cela un air de paladin heureux.

— C'est comme cela : aujourd'hui l'office regorge de gibier à plumes et à poil ; aussi Mademoiselle de Saint-Vran, l'aînée, me charge de t'inviter à dîner avec nous, à déjeuner pour parler ton argot parisien. C'est pour midi, c'est-à-dire quand sonnera l'Angelus : la montre du sacristain règle le soleil à Keramel.

— Aujourd'hui ? Je ne serai jamais prêt, il est déjà dix heures, puis je n'ai pas encore fait de visite d'arrivée à Kervran.

— Tu nous feras ta visite les pieds sous la table. Ton garde me signale une compagnie de perdrix dans les Clos Guérin. Je vais en abattre une couple et je reviens te prendre : sois prêt, cousin.

Ah ! ces parents bretons, quelle hospitalité agrippante ! Jean se leva en maugréant. Le costume à mettre lui causa autant de soucis que s'il se fût agi d'un lunch chez une Parisienne dernier cri. Que mettre pour garder la note élégance et simplicité ? Il opta pour la jaquette comme tenant un juste milieu entre la redingote et le veston. Il enfilait ses gants lorsqu'Alban entra.

— Ne prends pas cette peine, mon garçon : les mains des braves gens ne se salissent point en se touchant. Viens, nous arriverons à temps par la traverse.

La rusticité du cousin froissait un peu la délicatesse de l'échappé du boulevard. Il le suivait, ayant peine à mesurer ses pas sur les longues enjambées d'Alban. L'eau boueuse des mares éclaboussait ses façon les guêtres du chasseur ; Jean cherchait péniblement une place pour ses souliers vernis. Puis ce fut une course d'obstacles par dessus les échaliers qui fermaient les clos.

Enfin, une maison blanche sans style parut au bas d'une petite pente : une simple cour, mal pavée, fermée par une grille de bois, la séparait du chemin. Le logis avait l'aspect d'un presbytère de gros bourg, avec, par derrière, un jardin potager. De l'autre côté de la route, une ferme de chétive apparence montrait son toit de chaume moussu ; une mare, couverte d'épaisses lentilles vertes, s'étendait dans la douve élargie et servait de théâtre aux ébats d'une bande de canards.

Alban ouvrit la grille : deux bassets couleur fauve vinrent frôler les jambes du maître et flairer celles de l'étranger.

Mlle de Saint-Vran, l'aînée, s'avança pour la bienvenue. Jean s'inclina gravement. La cousine Emilie lui tendit sa main sèche, mais fine, où brillait l'unique bague de famille, un superbe diamant monté à l'antique. Jean baisa le bout des doigts.

— Veuillez agréer mes excuses, ma cousine, de me présenter ainsi en convive : votre gracieuse invitation a prévenu ma visite d'arrivée.

— Vous êtes tout excusé, mon cousin : c'est aimable à vous d'être venu sans cérémonie.

Le salon occupait le quart du logis : il conservait la tenture jaune damassée qui remontait au mariage des grands-parents. Les fauteuils, recouverts de velours d'Utrecht jaune, affectaient la forme carrée d'un Empire sans style, et leurs coussins affaissés montraient la trame aux cassures des plis. Une pendule également Empire, — un Achille traînant un Hector attaché à son char, — scandait chaque seconde d'un tic-tac grêle. Seuls, quelques portraits de famille relevaient par leur grâce d'antan la vulgarité de la pièce.

Mélanie et Eugénie parurent à leur tour : l'aînée présenta le coussin à ses cadettes. Il y avait si longtemps que Jean de Penmarc'h n'était venu à Kervran que cette nouvelle présentation était nécessaire.

(A Suivre)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE

Imp. *Croix du Nord*, 15, r. d'Angleterre, Lille.
Le gérant : Ch. VERPA.